



REVUE DE PRESSE

JUILLET 2019

Articles issus des journaux suivants :

BR : Berry Républicain

IA : Information Agricole

VdS : Voix du Sancerrois

JdC : Journal de Cosne et du Charitois

JdG : Journal de Gien

Osez la nature autrement...

Permis de chasser à 0 €

GRATUIT*

*Selon les conditions fixées par la Fédération des Chasseurs du Cher.

Fédération des Chasseurs du Cher

02 48 50 05 29 www.chasseursducentre.fr/fdc18

InterProchasse

645515

BERRY REPUBLICAIN 05-07-19

ENVIRONNEMENT ■ Visite sur le site de la fédération à Morogues

Ce qui préoccupe les chasseurs du Cher

La fédération de chasse du Cher a profité de la visite de la préfète du Cher, la semaine dernière, sur son site de Morogues, pour faire le point sur ses préoccupations et projets.

C'est sous un chaud soleil matinal que Catherine Ferrier, préfète du Cher, a rendu visite à la fédération des chasseurs, sur son site du Territoire des Places, à Morogues.

Invitée de longue date, la représentante de l'État a passé un long moment à s'entretenir avec les représentants de la fédération tout en visitant les locaux et le site d'enseignement du permis de chasser.



TERRITOIRE. La préfète du Cher, Catherine Ferrier (à gauche), a parcouru le site en compagnie de François-Hugues de Champs (à droite). PHOTO BERTRAND PHILIPPE

La régulation des sangliers

En l'accueillant, François-Hugues de Champs, président de la fédération, et Willie Gerbaud, directeur, ont présenté à Catherine Ferrier ce site de 108 hectares et les principales préoccupations de la fédération en terme de manque d'eau ou de risque d'arrivée de la peste porcine africaine.

Un risque important, le sanglier étant particulière-

ment prolifique, la régulation s'impose. Celle-ci s'est élevée à 18.000 sangliers « prélevés » l'an dernier. François-Hugues de Champs a ajouté que le sanglier provoque de gros dégâts dans les exploitations agricoles.

11.500 permis validés dans le Cher

Sur le stand d'attribution des permis de chasser, le point a été fait sur le per-

mis à zéro euro, mis en place sur le département sur trois ans, jusqu'à fin 2019.

Cette mesure a permis l'attribution de 550 à 600 nouveaux permis de chasser par an, et porte le niveau actuel à 11.500 permis validés dans le Cher.

À partir de 2020, François-Hugues de Champs évoque la possible mise en place d'une formule intermédiaire, donc à moindre

coût, qui viendrait remplacer le permis à zéro euro. Mais cette formule reste à décider.

Catherine Ferrier note, pour sa part, que « développer des liens de partenariat avec la fédération des chasseurs est important », d'autant que « cela permet d'émettre des idées par rapport à d'autres enjeux ».

Bertrand Philippe

bertrand.philippe@centrefrance.com

BERRY REPUBLICAIN 30-07-19